

Annexe 2 ad article 83, alinéa 2

(état au 01.01.2013)

Tableau des catégories d'immobilisations et des durées d'utilisation (taux d'amortissement)

Compte MCH2	Catégorie d'immobilisations du PA	Type (PA)	Spécification détaillée (PA)	Durée d'utilisation en années	Amortissement Taux, linéaire	Remarques
1400 Terrains PA (non bâtis)	Terrains PA (non bâtis)	Terrains (non bâtis)	Pas de spécification	Aucune	Aucun	Pas d'amortissement
1401 Routes	Ouvrages de génie civil	Routes	Pas de spécification	40	2,5	
1402 Aménagement des eaux	Ouvrages de génie civil	Aménagement des eaux	Pas de spécification	50	2	
1403 Ouvrages de génie civil (alimentation en eau)	Ouvrages de génie civil	Ouvrages de génie civil (alimentation en eau)	Captages	50	2	*
			Stations de traitement de l'eau	33 1/3	3	*
			Stations de pompage, chambres réductrices/ de mesure	50	2	*
			Conduites et hydrantes	80	1,25	*
			Réservoirs	66	1,5	*
1403 Ouvrages de génie civil (assainissement)	Ouvrages de génie civil	Ouvrages de génie civil, installations communales	Installations de mesure, de commande et de régulation	20	5	*
			Sommes des rachats à d'autres services des eaux	33 1/3	3	*
1403 Autres ouvrages de génie civil	Ouvrages de génie civil	Ouvrages de génie civil, participation à des installations régionales Autres ouvrages de génie civil	Canalisations	80	1,25	*
			Ouvrages spéciaux	50	2	*
			Stations d'épuration	33 1/3	3	*
			Pas de spécification	40	2,5	

Compte MCH2	Catégorie d'immobilisations du PA	Type (PA)	Spécification détaillée (PA)	Durée d'utilisation en années	Amortissement Taux, linéaire	Remarques
1404 Terrains bâtis	Bâtiments/ terrains bâtis	Terrains bâtis	Bâtiment scolaire	25	4	
			Bâtiment de l'école infantine	25	4	
			Bâtiment polyvalent	25	4	
			Piscine/patinoire	25	4	
			Piscine couverte	25	4	
			Toilettes publiques	25	4	
			Maison paroissiale	25	4	
			Maison communale	33 1/3	3	
			Installation de la protection civile	33 1/3	3	
			Centre d'entretien	40	2,5	
			Local des pompiers	40	2,5	
			Abattoirs	40	2,5	
			Installation de tir	40	2,5	
			Déchetterie	40	2,5	
Eglise, cure	40	2,5				
			Bâtiments culturels, monuments	33 1/3	3	
			Salles de concert, théâtres	25	4	
			Funérarium, crématoire	40	2,5	
			Autres	25	4	
1405 Forêts, alpages	Forêts, alpages	Forêts	Pas de spécification	40	2,5	
1406 Biens mobiliers PA	Meubles, machines, véhicules	Meubles, machines, véhicules	Pas de spécification	10	10	
	Informatique	Logiciels, matériel	Pas de spécification	5	20	
1407 Immobilisations en cours de construction PA (nouveaux bâtiments)	Immobilisations en cours de construction PA	Immobilisations en cours de construction PA (nouveaux bâtiments)	Aucune	Aucune	Aucun	Le début de la durée d'utilisation est déterminant pour les amortissements.
1409 Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	Divers	10	10	Sert à l'évaluation des postes non attribuables aux comptes du bilan 1401 à 1407
1429 Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles	Aménagement local et régional, autres plans	10	10	
			Autres immobilisations incorporelles	Pas de spécification	5	

Remarques:

- Pour les subventions d'investissement, il convient de tenir compte de la durée d'utilisation de chacune des catégories d'immobilisations concernées.
- En cas de disparition d'un élément du PA = amortissement immédiat.
- En l'absence de dispositions fédérales ou cantonales supérieures, les règles spécifiques à la branche s'appliquent aux tâches des entreprises communales (approvisionnement en gaz, centrale électrique, entreprise de chauffage à distance, etc.) ainsi qu'aux homes pour personnes âgées et aux établissements médico-sociaux.

Remarque concernant les astérisques (*)

- Dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, il convient de se référer aux tableaux actualisés de la TTE sur les coûts de maintien de la valeur et les attributions au financement spécial «maintien de la valeur».